

carrelage

Innofut CR

Fiche technique

Détergent dégraissant surconcentré sols durs pour RDA

Détergent alcalin pour éliminer plus particulièrement les salissures d'origine organiques mais également minérales sur les carrelages, marbres, granits et toutes surfaces lavables non protégées. Convient pour entretenir des sols carrelés en hypermarché mais également en ateliers, garages, hall d'exposition. Peu moussant, il s'utilise à l'autolaveuse.

Contient un agent anti-calcaire.

L'Innofut CR, formule surconcentrée et proposée en bidon de 20L est spécialement conçu pour une utilisation en RDA (Remplisseuse des Autolaveuses), ce qui permet de réduire la pénibilité pour l'utilisateur et de faire une économie de 50% de plastique par rapport à un fût de 220L. 1 bidon de 20L par semaine équivaut à 1 fût de 200L par mois.

Mode d'emploi

Le produit s'utilise dilué de 0,3 à 1 % dans l'eau.

Appliquer la solution sur la surface à nettoyer, laisser agir quelques minutes.

Brosser éventuellement puis rincer à l'eau claire.

Dans le cas de sols fortement encrassés, procéder à un trempage.

Conditionnements

- Emballage : bidon de 20L.

Données techniques

- Aspect : liquide limpide bleu foncé

- pH > 12,5

- Densité : 1,22 - 1,24

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Corrosion cutanée, Catégorie 1A.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans a réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

11-07-2022 Ind. 2 ■



utilisation en
RDA*



**SANS
VLER***

*Remplisseuse
des Autolaveuses.

* Sans Valeur Limite
d'Exposition Règlementaire
française.



EYREIN
INDUSTRIE

ZAC de la Montane - Allée des Iris - 19800 EYREIN - Tél. +33 (0)5 55 27 65 27
contact@eyrein-industrie.com - www.eyrein-industrie.com

FABRIQUÉ
EN FRANCE